

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur CHAZE informe le Conseil Municipal qu'après avoir accueilli la manifestation la Route du Sud en 2011, la commune de SAMATAN sera ville départ du Tour de France Cycliste le lundi 16 juillet 2012. Le conseil municipal sera invité à travailler sur ce dossier très bientôt.

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h15

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2011

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAMATAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Monsieur VITTADELLO intéressé à l'affaire, quitte la salle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation globale de la Communauté des Communes du Savès en reprenant l'ensemble de ses dysfonctionnements :

- . manque de transparence dans la gestion financière,
- . manque de réunions de commissions et de bureau,
- . absence de politique générale pour l'avenir de la communauté,
- . désaccord sur les investissements proposés par le Président,
- . aucun rapport d'activité n'a été communiqué aux communes membres depuis sa création (comme l'impose l'article L521 1-39).

L'ensemble de ces difficultés ont conduit les membres du Conseil Communautaire à rejeter en date du 27 avril 2011, le budget primitif (vote : 51 contre, 25 pour et 7 blancs ou nuls).

De plus, un vote de confiance envers le Président a été réalisé à la réunion suivante (résultat : 49 pour son départ, 11 contre, 7 blancs et 1 nul).

Dès lors, un blocage permanent a lieu à chaque réunion, le quorum n'étant jamais atteint.

Cette situation entraîne un climat de tension invivable au sein du conseil communautaire et désastreux pour notre avenir.

Vu l'article L5214-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans le respect de l'article L521 1-25-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se retire de la Communauté des Communes du Savès et demande sa dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- . décide de demander le retrait de la Communauté des Communes du Savès.
- . demande sa dissolution.
- et s'engage à retirer cette délibération si le Président démissionne avant le 20 octobre 2011.

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur VITTADELLO revient dans la salle

COMPETENCE TOURISTIQUE: ELABORATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Monsieur BLANC fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'élaborer un Schéma Local de développement touristique, sur demande de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Gers.

Il s'agit d'un document formalisé de façon concertée et ayant pour ambition de mettre en œuvre une stratégie de développement touristique à l'échelle du territoire. En d'autres termes, c'est un cadre de référence et un outil de travail qui apporte une aide aux partenaires et acteurs du territoire pour le développement de l'activité touristique.

L'office du tourisme de Samatan doit être habilité par la commune de Samatan à réaliser ce schéma pour le compte de la commune, même si le cadre de réflexion dépasse les seules limites communales. En effet, le territoire envisagé pour la réalisation de ce schéma est celui des cantons de Lombez et Samatan.

Compte tenu des ces informations, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de :

- décider du lancement du schéma local de développement touristique pour la commune de SAMATAN
- de confier sa réalisation à l'office du tourisme de Samatan, en partenariat notamment avec l'UDOTSI, le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers (CDTL), ainsi que les acteurs du tourisme local du territoire des cantons de Lombez et Samatan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire :

Détail du vote :

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT GRAND ENTRETIEN DE L'ORGUE DE SAMATAN ET SOUSCRIPTION

Monsieur LEFEBVRE rappelle au Conseil Municipal l'avancement du dossier de rénovation de l'orgue. Il informe notamment le conseil municipal que la DRAC a accusé réception du dossier complet le 16 septembre 2011 et doit envoyer prochainement un arrêté attributif de subvention à hauteur de 50% du projet initial.

A ce jour le plan de financement peut être réactualisé, et la délibération en date du 1^{er} octobre 2009 doit être modifiée: comme suit :

Coût total de l'opération (honoraires inclus) 68 766.89€ HT
 Subvention DRAC (50%) 34 383€
 Subvention Conseil Général (20%) 13 753.37€
 Subvention Conseil Régional (25%) 17 191€

Le solde restant à la charge de la commune (5%) sera diminué des souscriptions obtenues après convention avec la Fondation du Patrimoine.

Après avoir entendu ces explications Monsieur le Maire propose :

- la validation du plan de financement comme indiqué ci-dessus
- la signature de la convention de souscription avec la fondation du patrimoine

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, accepte ces propositions à l'unanimité.

Détail du vote :

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur LEFEBVRE propose aux élus faire connaître auprès de la mairie les contacts des entreprises à contacter susceptibles d'être intéressés par cette souscription.

INDEMNITES CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2011

Monsieur Bessin, receveur municipal pour la commune de Samatan a présenté le décompte de l'indemnité de conseil et de budget pour l'exercice 2011. Elle s'élève à 686.39€ brut pour l'année 2011. Elle avait été prévue au budget.

Cette demande est conforme l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, précisant que les communes et établissements publics peuvent allouer au comptable du Trésor en sa qualité de receveur, une indemnité de conseil calculée chaque année en appliquant la moyenne des dépenses des trois derniers exercices, selon un barème dégressif.

Monsieur le Maire rappelle la collaboration active de Monsieur BESSIN avec la commune de SAMATAN (élaboration d'une analyse rétrospective depuis le début du mandat, et conseils réguliers apportés aux services municipaux) et propose l'attribution de cette indemnité conformément à cette demande.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'attribuer cette indemnité selon le barème indiqué.

Détail du vote :

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

PROJET DE VENTE D'UN TERRAIN DE LA ZONE D'ACTIVITE A MONSIEUR PUNTIS

Monsieur SANTALUCIA expose la demande de Monsieur PUNTIS entrepreneur sur SAMATAN qui souhaite agrandir son entreprise de boucherie charcuterie qui emploie 7 personnes. Il ne peut pas le faire à Laurès là où il est situé actuellement pour des raisons d'insuffisance de réseaux et de réglementation d'urbanisme très contraignante.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente d'un terrain au profit Monsieur PUNTIS. Les parcelles concernées sont cadastrées AR 106 et AR 101 et AR 103.

Après avoir pris connaissance des explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le principe de la vente de ces parcelles à Monsieur PUNTIS pour les besoins de son activité
- de proposer un prix de vente décomposé tel que suit :
Terrain constructible 1470m² environ à 21€ TTC soit 30 870€
Terrain non constructible 350m² environ à 5€TTC soit 1750€
Soit un total d'environ 32 620€. Ce prix sera confirmé après bornage et avis des Domaines.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

QUESTIONS DIVERSES

-Projet de rénovation de la maison COMTE.

Monsieur SANTALUCIA fait le compte rendu de la commission travaux qui a eu lieu le 10 octobre 2011 sur place, à la demande de l'architecte afin de préciser les travaux demandés en base et en option, suite aux derniers diagnostics réalisés. Le projet évalué initialement à 301 000€ en base est évalué désormais à 321 715€. D'autres travaux sont laissés en option

Le conseil municipal prend acte et décide du lancement du dossier de consultation des entreprises dans ces conditions

-Rapport d'activité présenté par l'équipe de la médiathèque au prochain conseil municipal

Le conseil municipal prend acte

-Avancée du dossier de rénovation et modernisation de Vacanciel:

Le permis de construire est accordé. Le calendrier de l'opération est rappelé (début des travaux en janvier 2012 et livraison prévue en juillet 2012). Un conseil municipal sera convoqué fin novembre pour le choix des entreprises pour réaliser ces travaux.

-Modification des règles d'archivage des délibérations

Réforme qui a lieu afin de garantir leur conservation dans la durée.

-Problème pour les tribunes du terrain de rugby

C'est un bâtiment ancien, il n'y pas de plans et pas de diagnostic solidité. Les travaux permettront de pallier ces problèmes et de réaliser une mise aux normes accessibilité

-Le déménagement de Gestes/ CCAS s'est très bien déroulé

L'efficacité des services municipaux est soulignée, les efforts des employés municipaux sont remerciés. La PMI est également très satisfaite.

-Travaux d'aménagement de la Savère sont presque terminés

-Relancer Toit Familial pour les projets les Berges d'Ensauqué et la réhabilitation grange Cahuzac

-Monsieur KILANI

La cellule demande d'occuper la halle aux grains, actuellement cette demande a été refusée, le dossier doit être étudié.

-Un règlement intérieur est en cours de rédaction pour le boulodrome afin de réglementer l'utilisation de ce dernier par les différentes associations

Il est important de définir les manifestations importantes de Samatan et de prévoir que la salle pourra être utilisée par plusieurs associations. Une convention de mise à disposition pourra être prévue sur un an, un bilan pourra être fait avant sa reconduction. Les élus sont d'accord pour interdire les repas dans la salle en raison des mauvaises conditions d'hygiène notamment. Un tapis sera acheté et permettra une autre utilisation de la salle que le jeu de boule. La priorité doit être donnée aux concours de pétanque sans perdre de vue que le propriétaire de la salle c'est la mairie et qu'elle peut avoir besoin d'utiliser la salle ou souhaiter la mettre à disposition d'une autre association pour un besoin spécifique (manifestation...)

-Fissure sur la chaussée de la Save – rendez-vous prévu avec la police de l'eau et M Troyes.

La séance est levée à 23h25

Liste des délibérations prises lors de la séance :

- Retrait de la commune de SAMATAN de la communauté de communes
- Elaboration du schéma de développement touristique par l'office du tourisme
- Grand entretien de l'orgue de SAMATAN : plan de financement réactualisé -
- Grand entretien de l'orgue de SAMATAN : Conclusion de la convention de souscription
- Indemnité de conseil du receveur municipal pour l'année 2011
- Projet de vente d'un terrain de la zone d'activité à Monsieur PUNTIS : accord de principe

BENEDET

CHAZE

LATAPIE

SANTALUCIA

BLANC

CUCURON

LEFEBVRE

VILLATE

BEZIAN

FABRE

MARQUET

VILLEMUR

BISOGNANI

FACCA

ROUMIGUIE

VITTADELLO